

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 011-5517844

website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF  
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE  
24 – 30 Juin 2009  
Syrte (LIBYE)**

**EX.CL/497 (XV)-a**

**RAPPORT DES REUNIONS  
DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES  
QUESTIONS ADMINISTRATIVES,  
BUDGETAIRES ET FINANCIERES,  
TENUES LES 10, 18 & 25 JUIN 2009**

**RAPPORT DES REUNIONS  
DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES QUESTIONS  
ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES  
TENUES LES 10, 18 & 25 JUIN 2009**

**I. PARTICIPATION**

1. Ont participé à ces réunions les membres suivants du Sous-comité:

- 1) Afrique du Sud
- 2) Bénin
- 3) Algérie
- 4) Botswana
- 5) Burkina Faso
- 6) Burundi
- 7) Congo
- 8) Côte d'Ivoire
- 9) Egypte
- 10) Ethiopie
- 11) Gambie
- 12) Ghana
- 13) Guinée Equatoriale
- 14) Kenya
- 15) Lesotho
- 16) Liberia
- 17) Libye
- 18) Malawi
- 19) Mali
- 20) Mozambique
- 21) Namibie
- 22) Niger
- 23) Nigeria
- 24) Ouganda
- 25) Rwanda
- 26) Sénégal
- 27) République démocratique du Congo
- 28) Sierra Leone
- 29) Soudan
- 30) Tanzanie
- 31) Tchad
- 32) Togo
- 33) Tunisie
- 34) Zambie
- 35) Zimbabwe

## II. PRESIDENCE DE LA REUNION

2. La réunion a été présidée par le premier Vice-président du Sous-comité, S.E. M. l'Ambassadeur de la République du Ghana.

## III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Comme il s'agissait d'une continuation de la précédente réunion qui a été ajournée, le Sous-comité a décidé de poursuivre l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour convenu, comme suit:

(a) Examen de la proposition de la Commission sur la révision des indemnités ; et

(b) Questions diverses.

### **Allocution d'ouverture de S.E. M. le Vice-président**

4. Le Vice-président de la Commission, S.E. M. Erastus Mwencha a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité et a souligné la nécessité de la question relative à la révision des indemnités, dont le principe avait déjà été approuvé par le Conseil exécutif et la Conférence lors de leurs dernières sessions à Addis-Abeba.

### **POINT I DE L'ORDRE DU JOUR: Examen de la proposition de la Commission sur la révision des indemnités du personnel de l'UA**

5. Le Directeur de l'Administration et du développement des ressources humaines a présenté les propositions de la Commission sur la révision des indemnités de poste, des indemnités de logement et des indemnités pour frais d'études. Il a expliqué les différents exposés et scénarios statistiques ainsi que les options sur chaque point, tels que proposés par la Commission pour examen au Sous-comité. L'exposé présenté par le Directeur était fondé sur l'étude effectuée ainsi que sur les conclusions présentées dans le document de la Commission.

### **Délibérations du Sous-comité**

6. Après un long débat sur la proposition de la Commission, le Sous-comité a estimé qu'il était nécessaire, pour améliorer les conditions de travail des membres du personnel de la Commission, de revoir les indemnités qui leur étaient versées. A l'issue de l'échange d'idées et du débat sur la proposition de la Commission, le consensus ci-après s'est dégagé:

i) L'incidence financière de 9.012.073,00 US\$, pour le total des options proposées, était trop élevée par rapport au montant précédent qui a été soumis en janvier 2009.

- ii) Le montant des arriérés recouverts était insuffisant pour couvrir l'incidence financière dans sa totalité compte tenu, notamment, du fait qu'un certain pourcentage de ces arriérés était censé couvrir d'autres engagements.
- iii) Certains chiffres et statistiques fournis par la Commission étaient élevés.
- iv) La comparaison faite par rapport aux informations et statistiques de la Commission de la fonction publique internationale des Nations Unies (CFPI) n'étaient pas appropriées.
- v) Etant donné que le Conseil exécutif avait pris une décision claire sur la question des indemnités, il incombait au Sous-comité de s'y prononcer et de soumettre des recommandations sur la proposition.

#### **Recommandation du Sous-comité**

7. Compte tenu des préoccupations susmentionnées, le Sous-comité a demandé à la Commission de réexaminer et de rationaliser les options relatives aux trois indemnités, en fonction des contraintes financières, et de soumettre une nouvelle proposition, pour examen. A cet égard, il a été demandé à la Commission de prévoir un budget dont le montant n'excède pas les arriérés perçus et tenir compte du pourcentage des arriérés déjà consacrés à d'autres engagements.

8. La séance du Sous-comité a été levée à 13h35.

#### **IV. RE-EXAMEN DE LA VERSION REVISEE DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION SUR LA REVISION DES INDEMNITES DU PERSONNEL DE L'UA**

9. Le Sous-comité du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières a repris ses travaux le jeudi 18 juin 2009, sous la Présidence de S.E. l'Ambassadeur du Ghana pour réexaminer la version révisée des propositions soumises par la Commission. Le document révisé a été présenté par le Directeur de l'Administration et du Développement des Ressources humaines.

10. Dans la version révisée, les options suivantes avaient été proposées. :

##### **1. Coefficient d'ajustement**

En ce qui concerne le coefficient d'ajustement, la Commission propose les options révisées ci-après:

##### **Option 1:**

50% de la différence entre le taux de l'UA et la moyenne des taux d'ajustement de poste de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour la période de Mai 2008 à avril 2009 (12 mois). L'incidence financière de cette option est de **1.174.330, 00 \$EU**.

Exemple d'Addis-Abeba:

Taux moyen d'ajustement de poste de la CFPI :	52,7%
Taux de l'UA :	40%
Différence :	12,7%
50% de la différence :	6,35

Taux recommandé pour Addis-Abeba : 46,35%  
(La même formule sera utilisée pour les autres lieux d'affectation)

**Option 2:**

- i) Augmentation de 25% du coefficient d'ajustement pour les lieux d'affectation où les taux d'ajustement de poste se situent entre 38% et 46%.
- ii) Augmentation de 15% du coefficient d'ajustement pour les lieux d'affectation où les taux d'ajustement en vigueur sont supérieurs à 46%.

L'incidence financière de cette option est de **1.850.283,73 \$EU**.

Exemple d'Addis-Abeba:

- 40% x 25% d'augmentation :	10
40% + 10 :	50%

**Taux recommandé pour Addis-Abeba : 50%**

**2. Indemnité de logement**

S'agissant de l'indemnité de logement, la Commission propose les deux options suivantes:

**Option 1:**

- Augmentation des taux actuels de 40% pour l'ensemble des fonctionnaires.

L'incidence financière de cette option est de **2.259.452,98 \$EU**.

**Option 2:**

- Augmentation des taux actuels de 30%

L'incidence financière de cette option est de **1.694.589,74 \$EU pour l'ensemble des fonctionnaires**

**3. Indemnité pour frais d'études**

S'agissant de l'indemnité pour frais d'études, la Commission propose les deux options suivantes:

**Option 1:**

Augmentation de l'indemnité actuelle, de 6.500,00 \$EU, soit 9.750,00 par enfant et par an pour le personnel recruté sur la plan international ; et augmentation du plafond pour le personnel recruté sur le plan local à 3.150,00 \$EU. L'incidence financière de cette option est de **1.250.000,00 \$EU.**

**Option 2:**

Augmentation de l'indemnité actuelle de 40% de 6.500,00 USD, soit 9.100 \$EU par enfant et par an pour le personnel recruté sur la plan international, et une augmentation du plafond pour le personnel recruté sur le plan local à 2.940,00 \$EU. L'incidence financière de cette option est de **1.000.000,00 \$EU.**

**RESUME DU MONTANT TOTAL DES INCIDENCES FINANCIERES**

- A. Le montant total de l'implication financière des trois (3) options coût élevé/bénéfice élevé sera de **5.359.736,71 \$ EU***
- B. Le montant total de l'implication financière des trois (3) options faible coût /faible bénéfice sera de **3.868.919,74 \$ \$EU***
- C. L'implication financière nette entre les options coût élevé/bénéfice élevé et faible coût /faible bénéfice sera de **1.490.816,97 \$ EU***

**V. CONCLUSIONS DU SOUS-COMITE**

11. Après d'âpres discussions avec des opinions divergentes sur la version révisée des propositions soumises, les membres du Sous-Comité ont convenu d'adopter et de recommander ce qui suit :

**i) Indemnité d'ajustement de poste**

12. Le Sous-comité a recommandé une augmentation de 5% du coefficient d'ajustement pour Addis-Abeba dont la valeur passe de 40% à 45%. Ceci nécessitera un réajustement de tous les autres coefficients d'ajustement de poste des autres villes comme suit :

Il s'ensuit une augmentation du taux d'ajustement de poste d'Addis Abeba, qui passe de 40% à 45,72% (arrondi à 46%). Les taux d'ajustement de poste pour tous les autres lieux d'affectation seront ajustés selon la même formule.

Le Sous-comité a décidé de recommander une augmentation du coefficient d'ajustement comme suit :

45% de la différence entre le coefficient d'ajustement de l'UA et la moyenne des coefficients d'ajustement de poste de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour la période de mai 2008 à avril 2009 (12 mois).

No.	Lieu d'affectation	Taux actuel (Pourcentage, Salaire de base)	Taux actuels de l'UA + 45% de la différence entre les taux de la CFPI et les taux de l'UA)
1	Addis Ababa	40%	45,72%
2	Lagos	48%	57,45%
3	Yaoundé	38%	48,48%
4	Nairobi	40%	45,72%
5	New York	46%	56,12%
6	Washington D.C.	46%	46,04%
7	Geneve	54%	64,08%
8	Niamey	54%	56,65%
9	Bruxelles	50%	54,23%
10	**Conakry	58%	58%
11	**Le Caire	48%	48%
12	Banjul	40%	45,72%
13	Lilongwe	40%	45,72%
14	Ouagadougou	54%	55,17%
15	Algérie	48%	54%
16	Bamako	40%	51,56%
17	**Johannesburg	56,8%	56,8%
18	Arusha	40%	45,72%
19	Tripoli	48%	48%

\*\* Dans le cas où les taux d'ajustement de poste de l'UA sont égaux ou supérieurs aux taux des Nations Unies, les taux de l'UA sont maintenus.

**ii) Indemnité de logement**

Une augmentation de 20% de l'indemnité de logement pour toutes les catégories des membres du personnel éligibles.

**iii) Indemnité pour frais d'études**

Une augmentation de 20% des 6.500,00 \$EU présentement payés aux membres du personnel au titre d'indemnité de frais d'études. Le nouveau plafond pour les indemnités de frais d'études serait donc 7.800,00 \$EU par enfants par an. L'augmentation équivalente pour le personnel local serait donc de 2.100,00 \$EU à 2.520,00 \$EU par enfant par an.

**iv) Implications financières**

Les implications financières des indemnités proposées pour l'exercice 2009 se présentent comme suit :

Indemnité d'ajustement de poste : 1.056.897,00 \$EU  
Indemnité de logement : 1.129.726,00 \$EU  
Indemnité pour frais d'études : 500.000,00 \$EU

Les implications financières totales s'élèvent à : 2.686.623,49 \$EU

**VI. PERIODICITE DE LA REVISION DES SALAIRES ET DES INDEMNITES**

13. Après avoir discuté de la périodicité de la révision des salaires et des indemnités du personnel de l'Union africaine, le Sous-comité a recommandé une périodicité de trois ans pour la révision des salaires et indemnité du personnel de l'UA.

**VII. APPEL POUR EXAMEN DE LA SOUMISSION DE LA COMMISSION**

14. La Commission a informé le Sous-comité que la solde des arriérés antérieurement déclarée de 6,2 millions de \$EU a atteint maintenant plus de 23 millions de \$EU. Ce montant servira de source de financement des indemnités approuvées pour l'exercice 2009 et éventuellement 2010. De ce fait, la Commission a demandé au Sous-comité de réexaminer sa soumission précédemment révisée qui fait 5.359.736,71 \$EU au titre d'indemnité de logement tel qu'indiqué dans le présent rapport. Le Sous-comité n'ayant pas voulu discuter de nouveau, de cette question, a recommandé à la Commission de demander au COREP de réexaminer le cas.

15. Le Sous-comité a levé la séance à 17h50.



2009

# Report of PRC advisory sub-committee on administrative, budgetary and financial matters held on 10, 18 and 25 June 2009

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3842>

*Downloaded from African Union Common Repository*